



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le dix octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 02 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

**PRESENTS :** Mme M.J.RUSKONE- M. J.WATIER – M.D.DUFAU -M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme C.LACOSTE –Mme S.CHAMPILOU - M. T. LAMARQUE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - M. C. VIGNEAU- M.G.NAPIAS- M..Guy VILLENAVE- Mme I. LESBATS- Mme Virginie DOUET- M. S. LABAT

**Absent :** Mme I. DUPONT, Mme C.GUILLET donne procuration à M. J.WATIER,  
Mme CHAMPILOU est élue secrétaires de séance.

**Membres en exercice : 19      Présents : 17      Pouvoir : 1**

### **OBJET : Cession de matériel : offre de reprise d'une tractopelle**

**Vu** les articles L-2211-1 et L 2112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

**Vu** l'article L.2241-1 du CGCT

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€ ;

**Vu** que la cession de tout bien mobilier d'un montant supérieur à 4600€ doit être autorisée par délibération ;

**Vu** la décision n° 17/2024 relative à l'acquisition d'une pelle compacte à pneus d'occasion en remplacement de la tractopelle Case type 580SM acquise en 2004 ;

**Vu** la proposition de la société SAS M3 JCB de reprise de la tractopelle pour un montant de 11 000€ TTC

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur M. Daniel DUFAU et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'autoriser la cession d'une tractopelle de 2004 à la société SAS M3 JCB pour un montant de 11 000€ TTC

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

**Le Maire.**  
Gérard NAPIAS

**La secrétaire de séance**  
Sabine CHAMPILOU

